



vente de maison après divorce

Par **sakura**, le **30/03/2011** à **20:08**

Bonjour,

je suis mariée depuis peu, et mon mari, divorcé depuis 2003, est resté dans la maison "à titre gratuit"(si l'on peut dire) en échange des 6 années de paiement restant du crédit, plus tous les frais afférents à la maison. Son ex-femme réclame maintenant sa part (marié sous le régime de la communauté). Elle est gagnante financièrement, mais se pose toujours en victime. Elle nous harcèle depuis des mois, nous réclamant tout et son contraire, et nous faisant régulièrement des procès d'intention, nous accusant de malhonnêteté, de vouloir empêcher de vendre la maison (alors que c'est nous qui faisons tout le travail.....) et, depuis que nous nous sommes mariés, ses enfants sont curieusement remontés contre nous. Je suis outrée de voir qu'ils traitent mon mari pour un larbin et un banquier, mais en père, par grand chose. Les affaires matérielles ont l'air d'avoir plus d'importance à leurs yeux. Quant à moi, je suis rejetée, ils me reprochent d'avoir trop d'influence sur mon mari. Je pense plutôt que ma présence les laisse moins libres de harceler et vampiriser leur ex ou leur père. Nous souffrons de cette situation, et sommes pressés de déménager, et de ne plus avoir de compte à leur rendre.

La dernière, c'est que le fils nous accusent d'avoir vendu des meubles, ce qui est faux. Il parle de voir son avocat, qu'il faut partager les meubles de moitié,.....

Pensez-vous que je puisse déposer une main courante ou plainte pour harcèlement et diffamation ?

Par **Domil**, le **30/03/2011** à **21:16**

[citation]Pensez-vous que je puisse déposer une main courante ou plainte pour harcèlement et diffamation ?[/citation] une main courante n'a aucune valeur. Manifestement, vous n'avez aucun élément pour le harcèlement. En avez-vous pour la diffamation privée (contravention de 21^{ère} classe, passible de 38 euros d'amende) ?

Pour le reste, il appartient au père de se débrouiller avec ses enfants, surtout ne vous en mêler pas, ça vous retomberait dessus.

Par **sakura**, le **31/03/2011** à **10:23**

Le harcèlement est comme la torture de la goutte d'eau, c'est petit, mais répétitif, et c'est ça l'insupportable. Donc difficile à prouver, malheureusement. Mais nous avons beau tout faire

pour faire avancer les choses, c'est les récriminations systématiques. c'est du harcèlement ! la diffamation, elle n'est pas que privée, son ex a téléphoné à un agent immobilier, lui disant qu'elle n'avait pas confiance en nous, qu'on est malhonnête, et que c'est bizarre que personne ne veuillent acheter la maison, et que c'est à cause de nous, alors que nous faisons tout (rangement, tri, restauration, peinture, ménage, une vingtaine de visites, plus sept agences, ect.....)Elle dénigre tout et ne reconnaît rien qui puisse être positif de notre part. Elle demande toujours à mon mari de tout payer, et le jour où il s'est rebiffé, elle est encore pire. Ses enfants sont aussi exigeants.

La plainte ne serait pas pour l'argent, mais pour qu'ils arrêtent, car ils nous empoisonnent l'existence.

Par **Domil**, le **31/03/2011** à **11:52**

La diffamation privée s'entend quand il n'y a pas de publication, de diffusion publique donc tant que ça reste en conversation privée, c'est privée

Par **sakura**, le **31/03/2011** à **12:29**

je comprends.

Merci pour votre réponse.

Par **sakura**, le **02/04/2011** à **13:22**

Son fils s'est excusé, et dialogue avec mon mari.

Par contre, le dialogue est impossible avec son ex-femme.

Le partage des biens meubles aurait-il dû être prononcé lors du divorce, car apparemment non, et son ex se plaint qu'on s'approprie des choses, mais quand on lui propose, elle dit qu'elle ne veut rien, et qu'elle n'a pas la place. Mais je suis sûre que si on emmène des meubles, elle va nous demander de payer !?!?!

Que pensez-vous de cette situation, et que faire ?